

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.613-1 et L.712-2,

- D.613-6, D.613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,

- R.613-32 à R.613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer la licence, mention...

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année 2021-2022 en tant que membres des commissions préparatoires chargées de proposer la validation des UE de la Licence mention Economie

Semestres 1 et 2 – Licence 1^{ère} année Portail Economie-Gestion – site de Nancy :

- Mme TADJEDDINE-FOURNEYRON, PR, **Présidente de la Commission**
- Mme BOURREAU-DUBOIS, PR
- M. DUGARDIN, MCF
- M. EVRARD, MCF
- M. FERREY, Pr
- M. GNIMASSOUN, MCF
- M. GARNER, MCF
- Mme HERMAN, PRAG
- M. LAROCHE, PR
- Mme NOEL, MCF
- Mme ACURIO-VASCONEZ, MCF
- Mme MARTIN et M. MOLLE, Directrice et Co-directeur -LANSAD Et Enseignants de langues

Semestres 3 et 4 – Licence 2^{ème} année Portail Economie-Gestion – site de Nancy :

- Mme FOURNEYRON-TADJEDDINE, PR, **Président de la commission**
- M. DUGARDIN, MCF
- Mme BOURREAU-DUBOIS, PR
- M. DAMETTE, PR
- M. EBOUE, PR
- Mme DIDIERLAURENT, MCF
- M. FERREY, PR
- M. GABUTHY, PR
- Mme GRAMAIN, PR

- Mme ACURIO-VASCONEZ
- Mme HERMAN, PRAG
- M. LANZI, MCF
- M. LIARTE, PR
- Mme LOUARGANT, MCF
- M. MATHONNAT, MCF
- M. MOULIN, PR
- M. MOLLE, Directeur -- LANSAD Et Enseignants de langues

Semestres 1 et 2 – Licence 1^{ère} année Portail Economie-Gestion – site de Metz :

- Christine STACHOWIAK, **présidente de la commission**
- Rachid CHABOUR
- Jose Aramis MARIN PEREZ
- François MARQUE
- Christelle MOUGEOT
- Mohamed OMAR
- Alain RIGHETTI
- Anke WITTEKINDT
- Laurent SERRAT
- Mohamed OMAR
- Sophie LE COZ
- Djamel FELLAG
- Sophie DUMAS-LAVENAC
- David DESMARCHELIER
- Houssein BALLOUK
- Marie-Laure ALVES
- Muriel KELLER
- Gælle HARDY
- Luc Désiré OMGBA
- Sylvain FRANZ
- Arthur MELY
- Paul MULLER
- Seynabou GUEYE

Semestres 3 et 4 – Licence 2^{ème} année Portail Economie-Gestion – site de Metz :

- Christine STACHOWIAK, **présidente de la commission**
- Anke WITTEKINDT
- Vanessa SERRET
- Alain RIGHETTI
- Luc Désiré OMGBA
- Paul MULLER
- Christelle MOUGEOT
- Arthur MELY
- Alexandre MAYOL
- François MARQUE
- José Aramis MARIN PEREZ
- Kévin LAMBERT

- Veasna KHIM
- Catherine GUEPRATTE
- Sabine GEORGE
- Alexandre FLAGE
- Luc FAUVEL
- David DESMARCHELIER
- Angelica AMARANTHE
- Katia SAVINI

Semestres 5 et 6 – Licence 3^{ème} année Economie – site de Nancy :

- Yamina Tadjeddine-Fourneyron, PR, **Présidente de la commission**
- Mme ACURIO-VASCONEZ, MCF
- M. AIMAR, MCF
- M. ANDRES DOMENECH, CR INRA
- M. AYOUNI, MCF
- Mme BOURREAU-DUBOIS, PR
- M. DAMETTE, PR
- M. LANZI, MCF
- M. EBOUE, PR
- M. FENOGLIO, MCF
- M. GABUTHY, PR
- M. GNIMASSOUN, MCF
- Mme BERAU, PR
- M. MOLLE, Directeur LANSAD Et Enseignants de langues

Semestres 5 et 6 – Licence 3^{ème} année Economie – site de Metz :

- Christine STACHOWIAK, **Présidente de la commission**
- Anke WITTEKINDT
- Luc Désiré OMGBA
- Paul MULLER
- Christelle MOUGEOT
- Alexandre MAYOL
- François MARQUE
- Yann MANGEMATIN
- Patrick KOUONTCHOU
- Alexandre FLAGE
- Holly COBO-JOHNSON
- Eric CHANCELLIER
- Jérémy ALTMAYER

La proposition de la commission préparatoire revêt un caractère indicatif, elle ne lie pas le jury.
Les commissions ne sont pas soumises à une règle de quorum.

Article 2 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3 :

Les Doyens de la Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion et de l'UFR Droit, Economie et Administration sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

24 MAI 2022

24 MAI 2022

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,

- D 613-6, D 613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,

- R 613-32 à R 613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer la licence, mention Economie,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres du jury du Portail Economie - Gestion chargé de la délivrance des UE, de la validation des semestres 1 à 4 et de la délivrance du DEUG pour l'année 2021/2022 :

- Yamina TADJEDDINE-FOURNEYRON, PR, responsable pédagogique site de Nancy, **Présidente**
- Veronica ACURIO, MCF
- Cécile BOURREAU- DUBOIS, PR
- Fabien-Antoine DUGARDIN, MCF, responsable du portail site de Nancy
- Yannick GABUTHY, PR
- Patrick KOUONTCHOU, MCF
- Aramis MARIN, MCF, responsable du portail site de Metz
- Christelle MOUGEOT, MCF
- Christine STACHOWIAK, MCF, responsable pédagogique site de Metz
- Elisabeth DESCHANET, Maître de conférences, responsable de la licence mention gestion à l'Université de Lorraine (ou son représentant)

Article 2 :

Sont nommés en tant que membres du jury de la licence mention Economie chargé de la délivrance des UE, de la validation des semestres 5 et 6, et de la délivrance de la Licence pour l'année 2021/2022 :

- Yamina TADJEDDINE-FOURNEYRON, Professeur des universités, responsable pédagogique site de Nancy, **Présidente**
- Cécile BOURREAU DUBOIS, Professeur des universités
- Yannick GABUTHY, Professeur des universités

- Patrick KOUONTCHOU, Maitre de conférences
- Christelle MOUGEOT, Maitre de conférences
- Romain RESTOUT, Maitre de conférences
- Christine STACHOWIAK, Maitre de conférences, responsable pédagogique site de Metz

Article 3 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 4 :

Les Doyens de la Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion et de l'UFR Droit, Economie et Administration sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

24 MAI 2022

24 MAI 2022